

Signatur	CH-BAR#B0#1000-1483#742#1, p. 311-313 [PDF 436-438]
Transkription	Hans-Ulrich Schiedt
Datum Transkription	1.10.2918
Kontrolle	Norbert Furrer
Datum Kontrolle	9.10.2018

[p. 311]

3^e DIVISION
No. 133.

Berne le 12 9^{bre} 1799.

LE MINISTRE DE LA GUERRE
DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE
Au Directoire exécutif
Rapport

Sous la date du 11 courant le ministre de l'intérieur m'a renvoyé une lettre du général Rheinwald du 15 brumaire (6 9^{bre}) dans la quelle il demande de la part du général en chéf que l'on fasse travailler sans délai à la réparation des chemins, notamment dans les pays où sont les armées et aux communications qui y conduisent.

Je n'ai cessé un instant de m'occuper de l'entretien des chemins, et dernièrement j'ai envoyé l'arrêté du 19 8^{bre} 1799 aux chambres administratives en leur enjoignant de faire réparer et recharger d'une suffisante couche de gravier tous les chemins.

[p. 312]

Mais celle du Valais m'a repondu le 28 8^{bre} qu'à cause des réquisitions les terres n'y étoient pas encore ensemencées et qu'on ne pourroit s'occuper du chemin qu'au mois de decembre. Celle de Baden dit que les réquisitions occupent les bêtes de traits, que pour surcroît de malheur l'epidémie était parmi le bétail, que les chemins n'ont pas seulement besoin de raccomoder, mais d'être fait à neuf, étant entierement defoncés; qu'elle donne des ordres et fait son possible pour les remettre un peu en état dans les endroits les plus dégradés. Celle de Zurich dit qu'il y a 4400 hommes employés aux fortifications, tous les chars du pays sont constamment en requisition, elle fait voir l'impossibilité de s'occuper de la réparation des chemins qui sont dans une dégradation totale. Elle m'a demandé si nonobstant cet état de détresse elle devoit publier mes ordres et l'arrêté du 19 8^{bre}. Je lui ai écrit de faire usage dans tous les lieux où elle en

[p. 313]

verroit la possibilité et généralement par tout dèz que les circonstances pourront le permettre. Celle de Thurgovie m'écrit à peu près la même chose ainsi que celles des autres cantons où la guerre a pesé.

Quant même on voudroit pour travailler à cela y envoyer du secour[s], soit des chars depuis les autres cantons, on ne le pourroit sans y faire parvenir en même tems des vivres et du fourrage dont ces pays manquent totalement.

D'ailleurs ces derniers ne sont ils pas eux mêmes obligés de fournir à des réquisitions et n'ont ils pas aussi leurs chemins à entretenir? Comme le général en chéf voudra exiger ces reparations et qu'on manque de moyens pour les exécuter, je desire que le directoire veuille bien me faire connoitre ce que je dois répondre au général Rheinwald à ce sujet.

Lanther [Unterschrift]

[Notiz in anderer Handschrift] Répondre à Rheinwald, que le Directoire a pris un arrêté sur cet objet, qui seroit executé le plus promptement possible.